

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 42/2092 :

Vote de subventions exceptionnelles pour des événements sportifs

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par M. MINATCHY Mariot), GUIEN Marie Claire (par M. DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par M. TAN Willy), MALET Viviane (par M. LORION David), HOARAU Berthe Denise (Mme PAPY Anne Marie), BELLON Stéphen (par Mme AHO NIENNE Sandrine).

ABSENTS :

MM. MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2025.



Accusé de réception en préfecture
974-216740164-20251022-42-2092-DE
Date de télétransmission : 27/10/2025
Date de dépôt en préfecture : 27/10/2025

Affaire n°42/2092 : Vote de subventions exceptionnelles pour des événements sportifs.

Sports - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre a été sollicitée pour la réalisation de manifestations sur le territoire communal à savoir :

- Association Jeunes Boulistes du Sud : 8^{ème} Grand prix de Pétanque le 31 août 2025.
Lieu : Domaine Vidot à Mont Vert les Hauts
- Centre Karaté Français : Gala de Karaté et Arts Martiaux du 6 au 7 novembre 2025
Lieu : Dojo Francis Nicole et Gymnase Nelson Mandela avec la participation de l'équipe de France
- Volley Ball de Saint-Pierre : 2^{ème} édition du FestiBeach du 13 au 21 décembre 2025
Lieu : Terrain de Beach à la Ravine Blanche avec la participation des équipes de France

Ces disciplines sont généralement ancrées dans le paysage sportif Saint-Pierrois depuis quelques années, c'est aussi l'occasion une fois de plus pour l'ensemble des pratiquants du Département et plus particulièrement ceux de Saint-Pierre, de se confronter aux meilleurs de la discipline.

L'organisation d'événements sportifs est un axe de communication et de promotion pour la Ville de Saint-Pierre.

Pour mener à bien ces manifestations, les associations ont sollicitées la collectivité pour une aide financière.

Au regard du dossier et de la couverture médiatique de ces événements, il y a lieu de soutenir ces associations, en leur accordant une aide financière suivante :

	Association Jeunes Bouliste du Sud	1 500€
	Centre Karaté Français	3 000€
	Volley Ball de Saint-Pierre	10 000€

Considérant l'intérêt que représente ces manifestations, il est proposé d'apporter le soutien de la Commune, par la prise en charge si besoin de diverses prestations nécessaires au bon déroulement des actions et en fonction de la logistique disponible auprès des services techniques (Eclairage du site, chapiteaux, sanitaires, tables, bancs, barrières, plantes vertes, coffrets électriques)

Ceci exposé,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **De VOTER, l'aide financière proposée aux associations mentionnées ci-dessus**
- **De DIRE que les crédits sont inscrits sur la Ligne budgétaire: 028 65748 24 RE25000066**
- **De L'AUTORISER lui ou l'un des adjoints délégués, dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20251022-42-2092-DE
Date de télétransmission : 27/10/2025
Date de réception préfecture : 27/10/2025